

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 novembre 2017

– Point 5 de l'ordre du jour –

Délibération 2017-20

Relative à l'adoption du programme de travail de Santé publique France

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du CSP,

Après avis du Conseil scientifique consécutif à la séance du 15 novembre 2017,

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 – d'adopter le programme de travail de Santé publique France ;

Article 2 – le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 8 décembre 2017

Dominique Polton
Le Président de séance